

A PARTIR DU 6 AVRIL ET JUSQU'EN SEPTEMBRE 2025

COLLECTE DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES

VOUS POUVEZ DEPOSER VOS DONS :

DANS LES MAIRIES PARTENAIRES :

LE DONJON, CHASSENARD, LUNEAU,
SAINT-LÉGER-SUR-VOUZANCE,
MONÉTAY-SUR-LOIRE, LENAX, LODDES,
SAINT-DIDIER-EN-DONJON, AVRILLY,
NEVILLY-EN-DONJON, MONTCOMBROUX-LES-MINES,
LIERNOLLES, LE PIN,
MONTAIGUET-EN-FOREZ

AU DONJON :

SPAR, PROXI,
PHARMACIE DU PARC (LE DONJON),
CENTRE SOCIAL DU DONJON

LES PROTECTIONS
RECOLTÉES
SERONT ENSUITE PROPOSÉES
EN ACCÈS LIBRE
DANS DES LIEUX CLÉS
DU TERRITOIRE

